



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2017-2018

JM/VG

P.V. ENEJ 42
P.V. CULT 21
P.V. ECO 32

**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la
Jeunesse**

Commission de la Culture

Commission de l'Economie

Procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2018

Ordre du jour :

1. Pétition publique 1016
Weltkulturerbe UNESCO Luxemburg – Aufwertung des immateriellen Weltkulturerbes
« Echternacher Springprozession »
Patrimoine mondial UNESCO du Luxembourg – Valoriser le patrimoine mondial
immatériel « Procession dansante d'Echternach »

- Echange de vues suite au débat public du 24 juillet 2018
2. UNIQUEMENT POUR LA COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE, DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 4, 11 et 18 juillet et de la
réunion jointe du 24 juillet 2018

UNIQUEMENT POUR LA COMMISSION DE LA CULTURE

Adoption des projets de procès-verbal de la réunion du 3 juillet et de la réunion jointe
du 24 juillet 2018

*

Présents : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gilles Baum, Mme Tess Burton, M. Lex Delles, M. Georges Engel, Mme Martine Hansen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Fernand Kartheiser, M. Claude Lamberty, Mme Josée Lorsché, Mme Martine Mergen, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
M. David Wagner, observateur délégué

M. Marc Angel, M. André Bauler, Mme Taina Bofferding, M. Lex Delles, M. Franz Fayot, Mme Claudine Konsbruck, Mme Josée Lorsché remplaçant Mme Sam Tanson, Mme Martine Mergen, M. Edy Mertens, Mme Octavie Modert, M. David Wagner remplaçant M. Marc Baum, membres de la

Commission de la Culture
M. Fernand Kartheiser, observateur délégué

Mme Diane Adehm, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Tess Burton, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Léon Gloden, Mme Françoise Hetto-Gaasch, Mme Josée Lorsché remplaçant M. Gérard Anzia, M. Roy Reding, membres de la Commission de l'Economie

M. Lex Folscheid, M Luc Weis, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
Mme Catherine Decker, M. Max Theis, du Ministère de la Culture
M. Luis Soares, du Ministère de l'Economie

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Marc Baum, Mme Sam Tanson, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission de la Culture

M. Gérard Anzia, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Claude Haagen, M. Laurent Mosar, membres de la Commission de l'Economie

*

Présidence : M. Lex Delles, Président de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

*

**1. Pétition publique 1016
Weltkulturerbe UNESCO Luxemburg – Aufwertung des immateriellen
Weltkulturerbes
« Echternacher Springprozession »
Patrimoine mondial UNESCO du Luxembourg – Valoriser le patrimoine mondial
immatériel « Procession dansante d'Echternach »**

- Echange de vues suite au débat public du 24 juillet 2018

Après avoir brièvement résumé les conclusions adoptées suite au débat public du 24 juillet 2018 au sujet de la pétition publique susmentionnée, M. le Président de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse passe la parole au représentant du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENEJ) qui explique les démarches entamées par le MENEJ afin de permettre aux élèves qui le souhaitent de participer à la procession dansante d'Echternach, au cas où le mardi de Pentecôte n'est pas un jour scolaire chômé. Ainsi, il n'est pas dans l'intention du MENEJ de dissuader les élèves d'assister à la procession dansante. Au contraire, chaque élève qui souhaite y assister, que ce soit comme participant actif, comme musicien ou comme spectateur, est autorisé à s'absenter des cours pendant la journée en question, sous condition de notification auprès du régent ou de l'enseignant. Afin de ne pas défavoriser les élèves participant à la procession dansante, il est également assuré qu'aucune épreuve n'est fixée à la date précitée.

Finalement, il est proposé d'instaurer une journée du patrimoine culturel qui, dans les années où le mardi de Pentecôte tombe en dehors des vacances scolaires, a lieu d'office le mardi en question. Ce sera le cas en 2019 notamment. De cette façon, il est assuré que les élèves qui participent à la procession dansante ne seront pas obligés de rattraper les matières qu'ils ont ratées de par leur absence aux cours. Au-delà de cet objectif, la journée du patrimoine culturel, qui concerne toutes les écoles et lycées de l'enseignement public luxembourgeois, a comme objectif de valoriser les traditions et la culture nationales en tant que fondement commun de la société multiculturelle luxembourgeoise.

A cette fin, un groupe de travail, composé de représentants du MENEJ et du Ministère de la Culture, a été créé afin de faire élaborer des fiches pédagogiques qui seront mises à disposition des établissements scolaires. De cette façon, il sera assuré qu'un très grand nombre d'élèves sera sensibilisé au patrimoine culturel luxembourgeois. Il revient aux écoles et lycées de définir l'offre d'activités qu'ils entendent organiser dans le cadre de la journée du patrimoine culturel. A noter qu'en 2019, le MENEJ entend focaliser la journée du patrimoine culturel sur la procession dansante d'Echternach ainsi que sur le patrimoine matériel et immatériel de l'Humanité.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- Suite à un questionnement afférent d'une représentante du groupe politique « déi gréng », il est expliqué que les fiches pédagogiques susmentionnées permettent de thématiser le patrimoine culturel national d'une façon adaptée à l'âge des élèves concernés. A noter que ces fiches sont élaborées par les experts du MENEJ et du Ministère de la Culture, en concertation avec des historiens et des représentants du monde culturel. Il est également prévu de solliciter l'apport des initiateurs de la pétition publique sous rubrique. Lesdites fiches traitent du patrimoine matériel et immatériel, ainsi que des nombreuses traditions culturelles du Luxembourg, dans toute leur diversité régionale.

- Une représentante du groupe politique CSV salue l'élaboration des fiches pédagogiques susmentionnées et la proposition d'instaurer une journée du patrimoine culturel. L'oratrice estime néanmoins qu'il est préférable que la journée du patrimoine culturel se déroule non pas le jour même de la procession dansante d'Echternach, mais en amont de celui-ci, ceci afin de sensibiliser un plus grand nombre d'élèves à l'importance de cette tradition. D'une façon générale, l'oratrice se prononce en faveur du fait de faire coïncider, par voie de règlement grand-ducal, les jours fériés avec les vacances scolaires. En ce qui concerne plus particulièrement l'année scolaire 2018/2019, il serait opportun que le mardi de Pentecôte soit un jour chômé dans toutes les écoles de la région Est. L'intervenante estime par ailleurs qu'il serait judicieux d'assurer qu'aucune épreuve scolaire ne soit prévue le lendemain du jour de la procession dansante, ceci dans l'objectif de ne pas défavoriser les élèves qui, de par leur participation à ladite procession, sont dans l'impossibilité de se préparer à d'éventuels tests. Finalement, il serait utile de réintroduire le congé culturel, supprimé en décembre 2014, ceci afin d'assurer la présence des musiciens à des événements tels que la procession dansante d'Echternach. Cette démarche serait en accord avec la Convention UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

- Un représentant de la sensibilité politique ADR se prononce en faveur du fait de faire coïncider les vacances scolaires avec les jours fériés.

- Suite à des questionnements afférents de plusieurs intervenants, le représentant ministériel explique qu'il est prévu de dédier une journée par année scolaire à la valorisation du patrimoine culturel national. Cette journée prend la forme d'une journée dite « de projet »,

lors de laquelle le sujet susmentionné est abordé de façon transversale dans des disciplines variées, telles que les sciences naturelles, l'histoire ou les langues, par exemple. Il est libre aux établissements scolaires de préparer cette journée de projet lors de cours en amont de la date prévue. A noter que pendant les années scolaires où le mardi de Pentecôte coïncide avec les vacances scolaires, la journée du patrimoine culturel a lieu en principe entre le 1^{er} et le 14 juillet. La date exacte est fixée par le MENEJ, en concertation avec les établissements scolaires. Le représentant ministériel signale qu'alternativement, il pourrait être envisagé de prévoir une date dans la semaine qui suit les vacances de Pentecôte.

- Suite à un questionnement afférent d'une représentante du groupe politique CSV, le représentant ministériel assure que le transport scolaire est assuré pour les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la journée du patrimoine culturel en dehors des établissements scolaires.

- Le représentant du Ministère de la Culture rappelle que les Etats parties de la Convention UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel s'engagent à dresser un inventaire dudit patrimoine présent sur leur territoire. Le Ministère entend procéder de façon participative (« bottom-up ») à la mise à jour de cet inventaire, qui comprend actuellement, outre la procession dansante d'Echternach, l'Octave, l'« Éimaischen » ainsi que la « Schueberfouer ». L'orateur signale par ailleurs la présence de onze écoles UNESCO sur le territoire du Grand-Duché qui, de par leur association à l'organisation internationale, s'engagent à élever les défenses de la paix dans l'esprit des enfants et des jeunes et les sensibiliser pour le développement durable.

2. UNIQUEMENT POUR LA COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 4, 11 et 18 juillet et de la réunion jointe du 24 juillet 2018

UNIQUEMENT POUR LA COMMISSION DE LA CULTURE

Adoption des projets de procès-verbal de la réunion du 3 juillet et de la réunion jointe du 24 juillet 2018

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont adoptés.

Luxembourg, le 21 septembre 2018

La Secrétaire-administrateur,
Joëlle Merges

Le Président de la Commission de l'Education nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,
Lex Delles

Le Président de la Commission de la Culture,
André Bauler

Le Président de la Commission de l'Economie,
Franz Fayot